## **VILLE DE MAUBEUGE**

SEANCE DU 31 AOUT 2015 : DELIBERATION N° 328

#### Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE : :03.27.53.75.32

Réf.: CL/JR/IT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

## **EXCUSES** ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

## **EXCUSES**:

## ABSENT(E)S:

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions 14 et 14 bis)

**Jean-Yves HERBEUVAL** (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)

**Sylvie ZATAR** (absente pour les questions **16 à 18**)

Naghib REFFAS (absent pour la guestion n° 19)

Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions n° 30 et 31)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Naëlle TAJDIRT

<u>OBJET N° 17</u>: Fixation des tarifs d'entrée du spectacle « *T&T*, *Toinon et Toinette*» de *Gossec* 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu l'arrêt du Conseil d'État, en date du 10 mai 1974, Denoyers et Chorques,

Vu la décision du Tribunal administratif de Marseille en date du 15 février 1991, CETATEXT000008248288,

Considérant que, dans le cadre de sa programmation culturelle, le Conservatoire Marie Alexandre GUENIN met en place la pièce d'opéra de *Gossec* « Toinon et Toinette », les 27 et 28 novembre 2015, au Théâtre du Manège.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs d'entrée de cette manifestation comme suit :
- Tarif plein: 15 €,
- Tarif réduit : 10 € réservé aux étudiants, demandeurs d'emploi, abonnés du Manège, détenteur du passeport saison et groupes de plus de 10 personnes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs d'entrée de cette manifestation comme suit :
- Tarif plein: 15 €,
- Tarif réduit: 10 € réservé aux étudiants, demandeurs d'emploi, abonnés du Manège, détenteur du passeport saison et groupes de plus de 10 personnes.

## Fait en séance les jour, mois et an que dessus

### Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

**Arnaud DECAGNY**